

Jeudi 29 janvier 2026

● Communiqué de presse

Direction générale de France Travail

France Travail prend acte de la sanction de la CNIL et rappelle que la cybersécurité et la protection des données sont des enjeux prioritaires

France Travail prend acte de la décision de la CNIL en date du 22 janvier dernier concernant la fuite de données dont France Travail et Cap emploi ont été victimes en mars 2024.

Nous avons pleinement conscience de la gravité des faits survenus et de la responsabilité qui est la nôtre en matière de protection des données. Sans contester la décision de la CNIL, nous en regrettons néanmoins la sévérité au regard de notre très fort engagement en matière de cybersécurité et de protection des données de nos usagers depuis la survenance de cet incident.

Dans un contexte où les menaces cyber ne cessent d'augmenter, nous restons plus que jamais mobilisés pour renforcer nos systèmes de protection et protéger les données personnelles de nos publics. C'est tout le sens des engagements pris et rappelés à la CNIL en matière de politique de mots de passe, d'habilitation, d'authentification multi-facteurs, de réduction des périmètres d'accès aux données et de surveillance des activités anormales sur notre SI depuis les comptes de nos conseillers et ceux de nos partenaires (connexions infructueuses ou suspicieuses par exemple). En effet, sans attendre la décision de la CNIL, nous avons d'ores et déjà mis en place les mesures correctives demandées avec notamment la double-authentification depuis près de deux ans et avons engagé depuis plusieurs mois les développements nécessaires pour répondre à l'ensemble des injonctions de la CNIL.

La cybersécurité est un défi majeur qui nécessite une vigilance constante. Chaque année, nous déjouons près de 10 000 actes de malveillance cyber grâce à des systèmes répondants aux standards de sécurité les plus élevés et adaptons en permanence notre système informatique à l'évolution de la menace dans un objectif de protection des données personnelles de nos usagers.

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICE DE PRESSE FRANCE TRAVAIL
anne-

Avec 90 % des cyber incidents qui proviennent d'erreurs humaines, nous poursuivons également, dans le cadre de la mise en place du réseau pour l'emploi, notre politique active de sensibilisation de nos collaborateurs et ceux de nos partenaires aux risques cyber avec des formations obligatoires à renouveler tous les 6 mois et conditionnant l'accès à son système d'information.

Nous ne contesterons pas cette décision devant le Conseil d'Etat et concentrerons nos efforts sur la protection de notre système et des données personnelles de nos usagers.

À propos de France Travail

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.